



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Question écrite n° 36575

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réponse à sa question écrite n° 62736 le 25 juin 2001, portant sur le financement du service d'élimination des déchets. Dans la réponse parue au Journal officiel du 5 novembre 2005, il était annoncé la « constitution d'un groupe de travail associant représentants de l'État et élus locaux pour étudier les moyens d'une meilleure adaptation de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au financement du service rendu et à l'évolution des structures intercommunales ». Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer où en est la réflexion de ce groupe de travail.

Texte de la réponse

Le financement du service d'élimination des déchets ménagers soulève, pour les acteurs locaux, des difficultés dont le Gouvernement est pleinement conscient. A cet égard, les dispositions novatrices en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) adoptées par le Parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2004 (fixation d'un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place d'un produit, inscription dans la loi du dispositif jurisprudentiel de zonage, possibilité pour un établissement public de coopération intercommunale de voter pendant une période transitoire des taux différents par commune ou groupe de communes) ne répondent pas à toutes les interrogations soulevées. Le Gouvernement s'est donc engagé à approfondir la réflexion au cours de l'année 2004. Un groupe de travail associant des parlementaires de tous les groupes politiques a ainsi été installé, le 4 février 2004, afin d'apprécier les conséquences et les aménagements à apporter, le cas échéant, aux mesures prévues par la loi de finances précitée, les voies d'une amélioration de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Les réflexions menées jusqu'alors vont se traduire par des propositions concrètes déposées au Parlement d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36575

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 décembre 2004

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2413

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9943